

LES
CODES
LARCIER

informatisés

LES
CODES
LARCIER
informatisés

Manuel d'utilisation



© De Boeck & Larcier s.a., 2001
Editions Larcier
Rue des Minimes 39, B-1000 Bruxelles

Tous droits réservés pour tous pays.

Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent ouvrage, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

Imprimé en Belgique

Dépôt légal 2001/0031/89

ISBN 2-8044-0814-0

LES CODES LARCIER

informatisés

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
INSTALLATION	9
I. INSTALLATION EN MONOPOSTE	10
1. Configuration	10
2. Procédure d'installation	10
II. INSTALLATION EN RÉSEAU	13
1. Installation réseau typique	13
2. Installation réseau «minimum»	14
III. LANCEMENT ET SUPPRESSION DU PROGRAMME	15
IV. ENREGISTREMENT DE LA LICENCE ET ASSISTANCE TECHNIQUE	15
MODE D'EMPLOI	17
I. LA RECHERCHE	18
1. L'onglet «Recherche»	18
2. L'onglet «Résultats»	21
3. Les tables	21
II. LA CONSULTATION	23
III. FONCTIONS COURANTES	25
1. Naviguer dans l'historique des écrans	25
2. Copier-Coller	25
3. Exporter	25
4. Imprimer	25
5. Effectuer une recherche dans une fenêtre	25
6. Agrandir/réduire les caractères	26
7. Inscrire au panier	26
8. Maximiser une fenêtre	26
9. Consulter l'aide	26
10. Modifier la disposition des écrans	26
IV. LES SIGNETS ET LE PANIER	27
EXEMPLES	29
CONDITIONS GÉNÉRALES	31



LES CODES LARCIER

informatisés


INTRODUCTION

Le CD-ROM des CODES LARCIER contient l'ensemble des dispositions usuelles en Belgique : la législation fédérale, communautaire et régionale ainsi que la réglementation européenne la plus pertinente.

Par ailleurs, il est enrichi de nombreux renvois, de notes de jurisprudence régulièrement mises à jour et d'autres annotations utiles afin d'éclairer l'utilisateur dans sa recherche. Pour des questions de volume, certaines dispositions sont écartées de la publication des Codes sur papier. Grâce au support informatique, les limites sont repoussées et ces textes supplémentaires sont disponibles sur le CD-ROM.

La recherche multicritère permet d'interroger la banque de données sur la base du critère de votre choix : numéro d'article, date de promulgation, liste de mots apparaissant dans l'intitulé, mot ou combinaison de mots dans le texte intégral... Il est aussi possible de parcourir les documents par la table des matières, la table alphabétique et la table chronologique.

Un nouveau CD-ROM entièrement remis à jour remplacera le précédent tous les six mois. Tout le travail de coordination aura déjà été effectué. Vous bénéficierez ainsi deux fois par an d'une nouvelle édition de base complète de vos CODES LARCIER sur CD-ROM.



LES
CODES
LARCIER

informatisés

INSTALLATION

I. INSTALLATION EN MONOPOSTE

■ 1. Configuration

Votre ordinateur doit au moins correspondre aux spécifications décrites ci-dessous. Si vous comptez utiliser d'autres logiciels en même temps que les *Codes Larcier informatisés*, une quantité supérieure de mémoire RAM peut se révéler nécessaire. L'espace requis sur votre disque dur est fonction du type d'installation choisi. Il sera indiqué par le logiciel au cours de la procédure d'installation.

Configuration minimale requise :

- Pentium 200 MHz (Pentium II 233 MHz recommandé)
- 32 Mo RAM (64 Mo recommandé)
- Windows 95, 98, NT4 ou supérieur
- Affichage en milliers de couleurs, définition 800 x 600
- Lecteur de CD-ROM 4x

■ 2. Procédure d'installation

A. Lancement de la procédure

Insérez le CD-ROM dans le lecteur. Depuis le bureau de Windows, ouvrez le «Poste de travail», puis le lecteur de CD-ROM. Double-cliquez ensuite sur «*installer.exe*». Choisissez la langue dans laquelle vous souhaitez poursuivre la procédure d'installation, puis cliquez sur OK.

B. Introduction

Cliquez sur le bouton «Suivant».

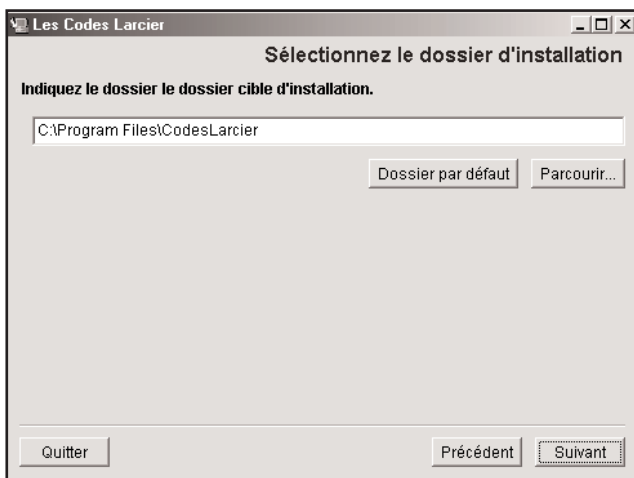
C. Accord de licence

Le texte de la licence d'utilisation est présenté. Nous vous invitons à le lire attentivement. Pour l'accepter, cochez «Oui» avant de cliquer sur «Suivant». Si vous cochez «Non», la procédure d'installation sera interrompue et laissera le disque dur inchangé.

D. Sélection du dossier d'installation

Il est fortement recommandé d'utiliser le dossier d'installation proposé par défaut. Il est toutefois possible de choisir un autre dossier de votre disque dur au moyen du bouton «Parcourir». Attention, il est déconseillé d'employer des caractères spéciaux (tels que o, /, :, ù, " , etc.) dans les noms des dossiers parents du programme.

Cliquer sur le bouton «Suivant».



E. Sélection du type d'installation

Deux types d'installation sont proposés pour l'installation monoposte:

- **TYPIQUE**

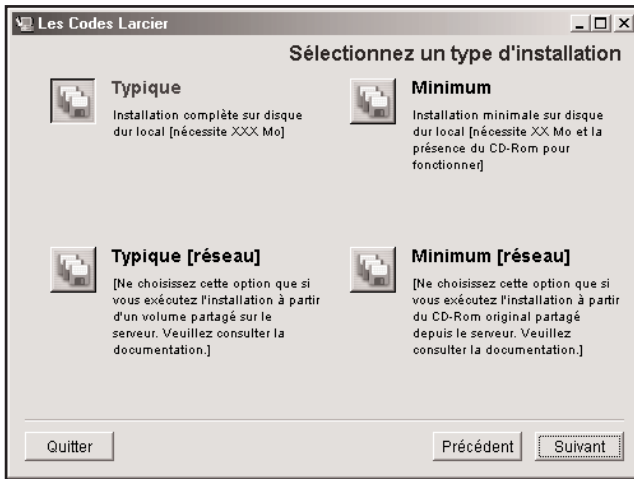
Le programme et toutes les données sont copiés sur le disque dur. Choisissez cette option pour des performances maximales et si l'espace occupé sur le disque dur ne pose pas de problème.

- **MINIMUM**

Le programme est copié sur le disque dur, alors que les données restent sur le CD-ROM. L'espace disque occupé sera négligeable, mais les performances de la recherche seront diminuées. Le CD-ROM devra par ailleurs se trouver dans le lecteur à chaque utilisation.

Les installations «réseau» sont décrites ci-dessous.

Choisissez le type d'installation en cliquant sur l'icône correspondante, puis cliquez sur «suivant».



F. Copie des fichiers et fin d'installation

Patientez le temps nécessaire à la copie des fichiers. L'installation complète demande nettement plus de temps que l'installation minimale lors de cette étape.

Lorsque le panneau indique que l'installation est terminée, cliquez sur le bouton «Terminer». Les *Codes Larcier informatisés* sont prêts à être utilisés.



II. INSTALLATION EN RÉSEAU

Deux types d'installation sont disponibles :

- TYPIQUE

Toutes les données sont copiées sur le disque dur du serveur. Cette installation garantit les meilleures performances. 10 Mo environ sont par ailleurs nécessaires sur le disque dur de chaque poste client.

- MINIMUM

Les données restent sur le CD-ROM. Cette installation requiert un espace négligeable sur le disque dur du serveur, mais au détriment des performances. De plus, le CD-ROM devra se trouver dans le lecteur du serveur à chaque fois qu'un utilisateur désirera utiliser le programme. 10 Mo environ sont par ailleurs nécessaires sur le disque dur de chaque poste client. Cette installation ne devrait être exécutée que si l'espace libre sur le disque dur du serveur n'est pas suffisant.

■ 1. Installation réseau typique

■ A. Préparation sur le serveur

Créez un répertoire partagé sur le serveur. Veillez aux conditions suivantes :

- le répertoire partagé doit être accessible en lecture et en écriture depuis tous les postes clients sur lesquels les *Codes Larcier informatisés* devront fonctionner ;
- le nom sous lequel ce répertoire est partagé ne devrait pas contenir de caractères spéciaux ou accentués.

Copiez le contenu intégral du CD-ROM dans le répertoire partagé. Attention, il s'agit bien d'une copie directe des fichiers et non d'une installation.

■ B. Installation sur chaque poste client

Chaque poste client doit respecter la configuration minimale requise indiquée à la p. 10.

Passez par le «Voisinage réseau» de Windows pour localiser le serveur et accédez au répertoire partagé. Exécutez le programme «installer.exe» qui se trouve dans le répertoire partagé. La suite de la procédure est similaire à celle décrite dans la section I (installation «monoposte»).

Lors de la sélection du type d'installation, choisissez «typique [réseau]».

■ 2. Installation réseau «minimum»

■ A. Préparation sur le serveur

Créez un répertoire partagé sur le serveur. Veillez aux conditions suivantes :

- le répertoire partagé doit être accessible en lecture et en écriture depuis tous les postes clients sur lesquels les *Codes Larcier informatisés* devront fonctionner ;
- le nom sous lequel ce répertoire est partagé ne devrait pas contenir de caractères spéciaux ou accentués.

Partagez le lecteur de CD-ROM du serveur et introduisez le CD-ROM dans le lecteur.

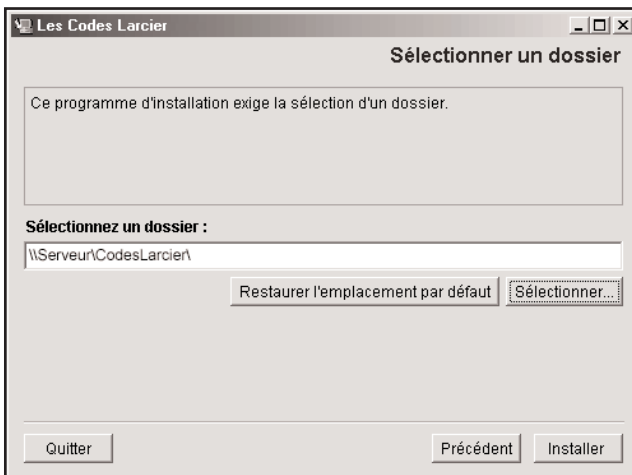
■ B. Installation sur chaque poste client

Chaque poste client doit respecter la configuration minimale requise indiquée à la p. 10.

Passez par le «Voisinage réseau» de Windows pour localiser le serveur et accédez au lecteur de CD-ROM du serveur.

Exécutez le programme «installer.exe» qui se trouve sur le CD-ROM. La suite de la procédure est similaire à celle décrite dans la section I (installation «monoposte»).

Lors de la sélection du type d'installation, choisissez «minimum [réseau]» puis cliquez sur «Suivant». Il vous sera alors demandé d'indiquer le chemin vers le répertoire partagé que vous avez créé sur le serveur. Vous pouvez aussi cliquer sur «Sélectionner» et, via le voisinage réseau, sélectionner le répertoire sur le serveur. Cliquez ensuite sur «suivant».



III. LANCEMENT ET SUPPRESSION DU PROGRAMME

■ 1. Lancement du programme

Double-cliquez sur le raccourci *Codes Larcier informatisés* créé sur le bureau. Il est aussi possible de lancer le programme par le sous-menu «Programmes / Larcier / Codes Larcier» du menu «Démarrer» de Windows.

■ 2. Suppression du programme

Utilisez l'option «Suppression» du sous-menu «Programmes / Larcier / Codes Larcier» du menu «Démarrer» de Windows. Il est également possible de passer par la rubrique «Ajout / Suppression de programmes» du panneau de configuration de Windows.

Suivre ensuite les instructions données à l'écran.



IV. ENREGISTREMENT DE LA LICENCE ET ASSISTANCE TECHNIQUE

Au premier lancement des *Codes Larcier informatisés*, il vous sera demandé d'entrer votre code d'activation. Pour ce faire, rendez-vous sur notre site internet à l'adresse :

<http://codes.larcier.be/activation>

ou contactez nous au 0900/10 013 (18 BEF / min.). Pour obtenir le code d'activation, vous aurez besoin du code client figurant sur votre facture et du code affiché par le programme lors de sa première exécution.

Vous pouvez aussi consulter notre service d'assistance technique pour tout problème survenant lors de l'installation ou l'utilisation du programme. Il est accessible au 0900/10 013 (18 BEF/min.) du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (16 h le vendredi).



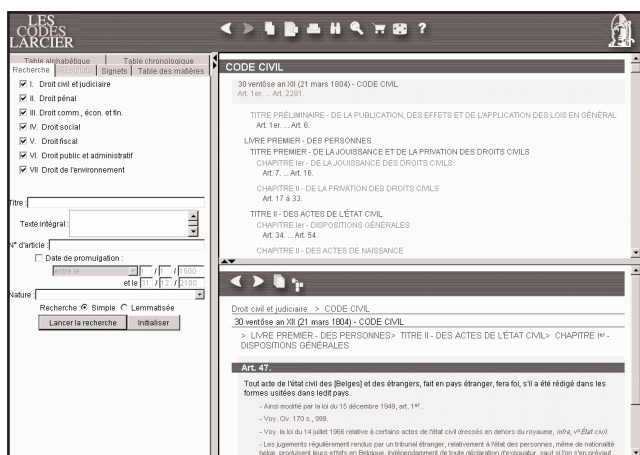
LES
CODES
LARCIER

informatisés

MODE D'EMPLOI

I. LA RECHERCHE

■ 1. L'onglet «Recherche»



En sélectionnant cet onglet, vous avez la possibilité d'effectuer une recherche dans l'entièreté de la collection des Codes Larcier. Par défaut, la recherche s'étend aux 7 tomes de la collection, mais vous pouvez choisir de la restreindre à certains tomes particuliers. Les tomes auxquels vous n'avez pas accès sont grisés.

LA RECHERCHE S'ÉTEND SUR TOUS LES TOMES SÉLECTIONNÉS, QUELLE QUE SOIT VOTRE LICENCE. CÉPENDANT, SEULS LES DOCUMENTS AUXQUELS VOTRE LICENCE VOUS DONNE ACCÈS POURRONT ÊTRE CONSULTÉS.

Plusieurs critères sont disponibles :

A. Titre

Ce critère vous permet de rechercher des actes sur base de mots repris dans leur intitulé ou titre. Des opérateurs peuvent être utilisés pour combiner plusieurs mots (voir « Texte intégral »).

B. Texte intégral

À l'aide de la recherche en texte intégral, vous recherchez tous les documents où figurent les mots indiqués. Ceux-ci peuvent être combinés à l'aide de plusieurs **opérateurs**.

Ces opérateurs sont introduits directement avec les mots eux-mêmes et orientent ou conditionnent la recherche de ce mot. Ils permettent également de rechercher plusieurs mots à la fois.

Le signe «?» remplace dans le mot une et une seule lettre quelconque : «racis?e» trouvera «raciste» et «racisme».

Le signe «\$» remplace dans le mot zéro ou une lettre dont vous doutez : pour trouver abat(t)oir, introduisez «abat\$oir».

Le signe «*» remplace dans le mot zéro, une ou plusieurs lettres : «commu*» trouvera «commun», «communauté», «communautaire»...

((ON PEUT PLACER L'ASTÉRISQUE * EN DÉBUT, AU MILIEU OU À LA FIN D'UN MOT.

Le signe «%» indique que vous doutez de la partie du mot qui suit ce signe. Une recherche sur «indue%ment» ne donnera pas de résultats car une faute précède l'opérateur ; par contre, une recherche sur «ind%uement» permettra de retrouver «indûment» car la faute suit l'opérateur.

Le signe «d/» doit toujours être suivi d'un chiffre : il permet de rechercher un mot à proximité d'un autre, le chiffre indiquant le nombre de mots qui les séparent. Une recherche telle que «servitude d/5 passage» donnera comme résultat l'ensemble des articles dont le texte contient le mot servitude à 5 mots de distance au plus du mot passage.

Le signe «dd/» est une variante de «d/» : il a la même fonction, mais est directionnel. Le mot qui suit l'opérateur doit se trouver à la distance indiquée après le premier terme. Par exemple «servitude dd/5 passage» donnera comme résultat tous les articles où passage se trouve à 5 mots de distance après servitude.

Les opérateurs «et», «ou», «pas» permettent de combiner plusieurs mots dans une recherche : le «et» inclut les différents mots, le «ou» inclut l'un ou l'autre mot, le «pas» exclut le mot qui le suit.

Si vous utilisez plus d'un opérateur de ce type, il conviendra de placer des parenthèses afin de grouper les mots adéquats. Une recherche telle que «(société et anonyme) ou coopérative» n'est pas similaire à une recherche telle que «société et (anonyme ou coopérative)» : dans le premier cas, on recherche soit «société (et) anonyme», soit «coopérative», et dans l'autre on recherche soit «société (et) anonyme», soit «société (et) coopérative».

La recherche peut prendre deux formes : **simple ou lemmatisée**. Contrairement à la recherche simple, la recherche lemmatisée s'étend sur toutes les formes du mot : une recherche lemmatisée sur «épouse» trouvera «épouse», «épouses», «épouser»...

■ C. Numéro d'article

Ce critère permet de trouver les articles par leur numéro.

⋮ ATTENTION : POUR RECHERCHER LE PREMIER ARTICLE D'UN ACTE, ENCODEZ «1ER» (ET NON 1). VOUS POUVEZ ÉGALEMENT PRÉCISER «1@», LE PROGRAMME RECHERCHE ALORS «1», «1ER», «PREMIER», «UNIQUE».

■ D. Date de promulgation

Ce critère permet de préciser la date de promulgation de l'acte recherché. On peut effectuer la recherche à une date précise, entre deux dates, avant ou après une date.

■ E. Nature

À l'aide de ce critère, vous pouvez rechercher un acte par sa nature : arrêté, loi, etc.

Lorsque vous avez formulé votre recherche, grâce à un ou plusieurs critères, vous lancez la recherche en cliquant sur le bouton adéquat. L'onglet «Résultats» vous présente alors les résultats de votre recherche.

■ 2. L'onglet «Résultats»

Les articles trouvés sont affichés par actes et par tomes. En cliquant sur la référence d'un article, vous en faites apparaître le texte dans la fenêtre de consultation inférieure (cf. p. 23).

Si plus de 100 articles ont été trouvés dans un tome, seuls les 100 premiers seront affichés. Le programme vous invite alors à reformuler votre recherche.

Si vous souhaitez contourner cette limitation afin d'obtenir un plus grand nombre de références d'actes, limitez la recherche à un article, par exemple l'article 1^{er}.

((ATTENTION : À CE STADE, VOUS NE POUVEZ AFFICHER QUE LES TEXTES DES TOMES AUXQUELS VOTRE LICENCE VOUS DONNE ACCÈS.

■ 3. Les tables

Les tables vous permettent de parcourir les codes selon trois méthodes différentes :

■ A. La table des matières

La table des matières vous permet de parcourir les différents tomes des codes par rubriques. Vous sélectionnez d'abord un tome dans le menu déroulant en haut de l'onglet. Les titres des différentes rubriques sont alors affichés. En cliquant sur un titre, vous en faites apparaître la structure dans la fenêtre de consultation supérieure (cf. p. 23).


■ B. La table alphabétique


La table alphabétique reprend les mots clés de la table analytique des Codes Larcier. Un menu déroulant en haut de l'onglet vous permet de parcourir la table par lettre. Lorsque vous cliquez sur une entrée, les différents sous-mots clés, ainsi que les liens vers les textes correspondants, sont affichés dans la fenêtre de consultation supérieure (cf. p. 23).

■ C. La table chronologique

La table chronologique vous permet de parcourir tous les actes par dates de promulgation. À l'aide du menu déroulant situé en haut de l'onglet, vous sélectionnez l'intervalle des années que vous souhaitez

consulter. En cliquant sur l'une des années précises qui s'affiche alors, vous faites apparaître la liste des actes promulgués cette année-là dans la fenêtre de consultation supérieure (cf. p. 23). Sous chaque acte, sont indiquées les rubriques sous lesquelles l'acte a été publié.

La rubrique apparaît en gras lorsque l'acte a été publié in extenso ou par extraits. Pour consulter cet acte, cliquez sur la rubrique souhaitée. L'icône  vous indique que plusieurs articles seront affichés dans la fenêtre inférieure.

Lorsque l'acte a été cité en note, les rubriques apparaissent en maigre. Pour consulter le document concerné, cliquez sur la rubrique. Si l'acte a été cité dans une note d'auteur portant sur plusieurs actes, la rubrique est suivie de l'icône  et vous renvoie à la table des matières.



II. LA CONSULTATION

La fenêtre de consultation, à droite des onglets, est divisée en deux parties. La partie inférieure contient un document de niveau hiérarchique inférieur, et la partie supérieure, un document de niveau hiérarchique supérieur.

La partie inférieure est typiquement destinée à afficher un article. Par exemple, lorsque vous sélectionnez directement un article précis depuis l'onglet résultat, cet article s'affichera dans la partie inférieure. Par contre, lorsque vous sélectionnez un élément de l'une des trois tables, le document correspondant (p. ex. la rubrique) s'affichera dans la partie supérieure. À partir de là, si vous cliquez sur une référence d'article, l'article apparaîtra dans la partie inférieure.

Un article isolé apparaît avec :

- le titre de la rubrique dans lequel l'article est repris ;
- l'intitulé de l'acte ;
- la position de l'article dans la structure de l'acte.

((PAR EXEMPLE, L'ARTICLE 11TER DE LA LOI DU 3 JUILLET 1978 RELATIVE AUX CONTRAT DE TRAVAIL FIGURE DANS LE CHAPITRE 1ER DU TITRE PREMIER («DISPOSITIONS GÉNÉRALES»).

Quatre icônes se trouvent en haut de la fenêtre :

- Les icônes ◀ et ▶ vous permettent de passer à l'article précédent ou suivant dans l'acte.
- L'icône 📄 vous permet de recomposer tout le document du niveau supérieur de l'acte : soit l'acte entier, soit, si celui-ci est trop long, le titre de l'acte d'où est issu l'article.

((PAR EXEMPLE, DANS LE CAS DE L'ARTICLE 11TER DE LA LOI DU 3 JUILLET 1978 RELATIVE AUX CONTRAT DE TRAVAIL, TOUT LE TITRE PREMIER («LES CONTRATS DE TRAVAIL EN GÉNÉRAL») SERA AFFICHÉ DANS LA ZONE INFÉRIEURE DE L'ÉCRAN.

Si cette icône comporte par ailleurs un N (📄), elle vous informe qu'une **note d'auteur** porte sur un niveau supérieur à l'article (groupe

d'article, acte...), qui n'est pas affichée avec l'article. Vous pourrez en prendre connaissance en cliquant sur l'icône.

Pour retourner à la présentation initiale, cliquez sur l'icône ◀ située dans la zone supérieure de l'écran.

- L'icône ■ vous permet d'afficher, dans la fenêtre supérieure, la structure complète de l'acte. Vous pouvez afficher un article en cliquant sur sa référence.

Lorsque la structure de l'acte apparaît dans la fenêtre supérieure, l'icône ■ figure à côté de la référence de la rubrique : cette icône vous permet d'afficher, dans la fenêtre supérieure, la structure de la rubrique, telle qu'elle apparaîtrait si elle était appelée depuis la table des matières (cf. p. 21).




III. FONCTIONS COURANTES

Le CD-ROM Codes Larcier vous propose différentes fonctions, accessibles à partir des icônes situées dans la zone supérieure de l'écran.



1. Naviguer dans l'historique des écrans

Les icônes ◀ et ▶ vous permettent de voyager dans la séquence des documents affichés dans les deux fenêtres de consultation.

2. Copier-coller


Sélectionnez le texte à copier. Lorsque vous cliquez sur l'icône , un diagramme représentant l'écran s'affiche. En cliquant sur une zone d'écran dans ce diagramme, vous copiez le texte sélectionné dans le presse-papier, pour ainsi le récupérer dans une autre application (p. ex. : votre traitement de texte). Aucun formatage (italique, gras...) n'est conservé.

3. Exporter

L'icône  fonctionne de la même manière que l'icône  et vous permet d'exporter le contenu de la fenêtre sélectionnée dans un fichier HTML, où sont conservés les formatages. Ce fichier pourra être visualisé dans un navigateur Internet, et être aisément récupéré dans un traitement de texte récent. Lorsque vous sélectionnez la fenêtre 1, vous exportez le contenu du panier (cf. ci-dessous).


((ATTENTION : LORSQUE VOUS SELECTIONNEZ LA FENETRE 1, VOUS EXPORTEZ UNIQUEMENT LE CONTENU DU PANIER, ET NON LES SIGNETS (CF. P. 27).

4. Imprimer


L'icône  permet d'imprimer le contenu de la fenêtre sélectionnée. Lorsque vous sélectionnez la fenêtre 1, vous imprimez le contenu du panier (cf. ci-dessous).

((ATTENTION : IL N'EST PAS POSSIBLE D'EXPORTER OU D'IMPRIMER PLUS DE 50 ARTICLES ET/OU 10 ACTES DU PANIER À LA FOIS.


5. Effectuer une recherche dans une fenêtre

L'icône  vous permet d'effectuer une recherche d'un mot (ou d'une expression) dans la fenêtre sélectionnée. Le mot apparaîtra en surligné dans le document.

6. Agrandir/réduire les caractères



Utilisez l'icône  pour agrandir ou réduire la taille des caractères dans la fenêtre sélectionnée. Une réglette apparaît, grâce à laquelle vous pouvez choisir le taux d'agrandissement ou de réduction.

7. Inscrire au panier

Grâce à l'icône , vous pouvez placer le contenu de la fenêtre sélectionnée dans le panier (voir ci-dessous). Si vous sélectionnez la fenêtre 1, vous placerez dans le panier un lien vers l'onglet actif à ce moment, et son contenu.

PAR EXEMPLE, SI L'ONGLET TABLE ALPHABÉTIQUE EST ACTIF, UN LIEN VERS LA LETTRE AFFICHÉE EST PLACÉ DANS LE PANIER. SI VOUS PLACEZ L'ONGLET «RÉSULTATS» DANS LE PANIER, UN LIEN VERS CES RÉSULTATS VOUS PERMETTRA DE LES RETROUVER, MÊME APRÈS QU'UNE AUTRE RECHERCHE AIT ÉTÉ EFFECTUÉE.





8. Maximiser une fenêtre

L'icône  permet de maximiser la fenêtre sélectionnée sur tout l'écran pour un meilleur confort de lecture. Lorsque vous cliquez à nouveau sur l'icône (apparaissant ainsi : ) , vous retrouvez la disposition précédente.

9. Consulter l'aide

L'icône  vous permet d'appeler l'aide du programme.


10. Modifier la disposition des écrans

Les barres horizontales et verticales peuvent être déplacées avec la souris, vous permettant ainsi d'adopter pour les trois fenêtres de l'écran la disposition qui vous convient. Sur chaque barre figure deux flèches (,  et , ): en cliquant une fois sur une flèche, vous projetez la barre sur le côté de l'écran dans la direction de la flèche. Il vous est ainsi possible de masquer et/ou de maximiser une fenêtre.



IV. LES SIGNETS ET LE PANIER

L'onglet «Signets» vous offre la possibilité de rassembler des documents précédemment consultés. Deux dossiers sont présents au départ : le premier est intitulé «Signets», le second «Panier».

Le «Panier» est un classeur provisoire : au cours de votre consultation, vous pouvez y collecter une série de documents à l'aide de l'icône , et, par exemple, les imprimer en une fois. Le panier est vidé lorsque l'on quitte l'application.

Vous avez la possibilité de conserver les documents inscrits au panier au-delà de la session en cours en les plaçant dans les signets. Via le dossier «Signets», vous pouvez organiser et classer ces documents à votre guise, et les conserver. Pour créer un nouveau dossier, placez-vous dans le dossier «Signets», et faites un clic droit : le menu vous propose de créer un nouveau dossier auquel vous donnez ensuite le nom de votre choix (utilisez la touche «Entrée» pour valider le nouveau nom). Vous pouvez toujours créer de nouveaux dossiers dans des dossiers créés précédemment, et constituer ainsi votre propre Code, hiérarchisé selon vos besoins.

Pour déplacer un document d'un dossier à un autre, sélectionnez le document par un clic et faites-le glisser dans le dossier choisi, relâchez le clic.

Pour visualiser un document, faites un double clic ou un clic droit, Afficher. Il est aussi possible de renommer ou de supprimer un document placé dans le panier ou les signets avec un clic droit, puis en cliquant sur l'option correspondante.



LES CODES LARCIER

informatisés

EXEMPLES

I. Exemple 1

Un employeur vous consulte pour savoir ce que le fait d'engager des étudiants implique pour lui en terme de paiement de cotisations sociales.

Sélectionnez l'onglet «Recherche».

Dans le champ «Titre», indiquez : *sécurité sociale*.

Dans le champ «Texte intégral», indiquez : *étudiant ET cotisation*.

Lancez une recherche lemmatisée. Trois actes sont trouvés dans le tome IV («Droit social») et un dans le tome VI («Droit public et administratif»)

II. Exemple 2

On vous soumet une décision administrative se référant à l'article 10 de la loi du 9 juillet 1971 relative à la construction et à la vente d'habitation. Vous désirez consulter ladite loi.

Sélectionnez l'onglet «Table chronologique». Dans le menu déroulant, choisissez l'intervalle «1970-1979», puis cliquez sur l'année 1971. En haut de l'écran supérieur droit, cliquez sur juillet, puis cliquez sur le lien «Construction et vente d'habitation». Le premier article s'affiche dans la fenêtre inférieure droite.

III. Exemple 3

Vous souhaitez connaître la référence exacte de la loi qui exonère les immeubles voués à la pratique d'un culte du paiement du revenu cadastral.

Sélectionnez l'onglet «Recherche».

Parmi les divers tomes, ne cochez que le tome V («Droit fiscal»).

Dans le champ «Texte intégral», indiquez : *culte ET (immeuble OU revenu cadastral)*.

Lancez une recherche lemmatisée.

L'article 12 du Code des impôts sur le revenu de 1992 est trouvé.

IV. Exemple 4

Vous souhaitez avoir un aperçu de l'ensemble de la législation applicable en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique :

Sélectionnez l'onglet «Table alphabétique», puis, dans le menu déroulant, choisissez la lettre «E». Dans la liste, cliquez sur «Expropriation pour cause d'utilité publique». Les différents actes relatifs à cette question sont affichées sur l'écran supérieur droit.

V. Exemple 5

Vous recherchez un arrêté royal sur l'application de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités. Vous en connaissez la date de publication au Moniteur : le 31 décembre 1997.

Sélectionnez l'onglet «Recherche».

Dans le champ «Titre», entrez : *Mon 31 décembre 1997*.

Lancez une recherche simple. Vous trouvez l'arrêté royal du 29 décembre 1997.

((POUR TROUVER TOUS LES ACTES PUBLIES AU MONITEUR EN DECEMBRE 1997, VOUS POUVEZ INDIQUER, DANS LE CHAMP «TITRE» : MON D/2 DECEMBRE 1997.

VI. Exemple 6

Vous recherchez la base légale sur laquelle porte une décision de la cour de Cassation du 10 septembre 1992.

Sélectionnez l'onglet recherche. Parmi les divers tomes, ne gardez que le tome I («Droit civil et judiciaire»).

Dans le champ «Texte intégral», indiquez : *Cass 10 septembre 1992*.

Lancez une recherche simple. L'article 34 du Code judiciaire est trouvé.



LES CODES LARCIER

informatisés

CONDITIONS GÉNÉRALES

Il est expressément convenu entre la S.A. De Boeck & Larcier, dénommée ci-après "l'éditeur", et l'acquéreur des *Codes Larcier informatisés*, dénommé ci-après "le licencié", que seules les dispositions des présentes conditions de licence constituent, outre les dispositions légales impératives applicables, la loi des parties.

Article 1 - Objet

L'éditeur octroie au licencié moyennant le paiement par celui-ci de la redevance d'utilisation, un droit personnel, non exclusif et non transmissible, d'utiliser les *Codes Larcier informatisés*, aux conditions et dans les limites prévues par les présentes conditions générales, toute utilisation non expressément autorisée étant réservée.

L'acquisition du CD-Rom n'entraîne aucun transfert d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au licencié, ni aucun autre droit sur le contenu des *Codes Larcier informatisés*, lequel reste la propriété exclusive de l'éditeur.

Article 2 - Installation

Le licencié s'engage à respecter scrupuleusement la procédure d'installation des *Codes Larcier informatisés*, notamment en mentionnant son identité et en communiquant son code de référence à l'éditeur.

L'éditeur ne fournira qu'un seul code d'autorisation par accès autorisé.

Article 3 - Reproduction - Autorisations - Interdictions

- 3.1. Sont seules autorisées l'extraction partielle et sélective de données en vue de leur impression sur papier ou l'exportation partielle et sélective de données sur un support électronique de façon non permanente et hors réseau(x), dans les limites de l'utilisation normale des *Codes Larcier informatisés* telle que le manuel d'utilisation le permet, pour l'usage exclusif du licencié.

- 3.2. En dehors de ces limites, il est interdit au licencié de copier ou de reproduire les *Codes Larcier informatisés* en tout ou en partie ou de les modifier de quelque manière que ce soit.

Le licencié s'interdit de proposer des copies à des tiers, sous quelque forme et à quelques conditions, que ce soit, même à titre gratuit.

Il est également interdit au licencié de diffuser les *Codes Larcier informatisés* par la vente, la location, le prêt, la distribution, la mise à disposition via un réseau ou toute autre forme de mise à disposition à des tiers, et ce, à quelque fin, commerciale ou non, que ce soit, sauf dérogation écrite expresse de l'éditeur.

Le licencié s'interdit formellement de communiquer à tout tiers même à titre gratuit, tout élément faisant partie des *Codes Larcier informatisés*.

Article 4 - Versions réseaux

Toute installation dans un système destiné à plusieurs utilisateurs, de manière simultanée ou non, n'est autorisée qu'aux conditions fixées par l'éditeur, et moyennant le paiement préalable d'un complément de droit de licence. Une licence réseau (utilisation simultanée par plusieurs utilisateurs sur un réseau interne) n'est permise que sur un seul et même site.

Article 5 - Droit de propriété

L'éditeur conserve la propriété exclusive de tous les droits attachés aux *Codes Larcier informatisés*, qu'ils soient intellectuels et/ou économiques (droits d'auteur, droits du producteur de la base de données, etc.). Cette exclusivité recouvre outre le logiciel et la banque de données, la documentation destinée au licencié, le manuel d'utilisation, ainsi que tout autre code ou élément susceptible de le composer.

Le licencié s'engage à ne pas porter atteinte aux

droits de propriété et aux droits intellectuels de l'éditeur, et à prendre les mesures nécessaires pour assurer le respect des droits de l'éditeur par les personnes dont il répond.

Article 6 - Garantie

- 6.1. L'éditeur garantit que le CD-Rom (et ses accessoires) sont livrés en bon état. Tout dommage doit être constaté par le licencié à la réception et signalé à l'éditeur dans les huit jours. L'éditeur s'engage à remplacer gratuitement l'exemplaire endommagé par un exemplaire intact.
- 6.2. L'éditeur garantit au licencié le bon fonctionnement des *Codes Larcier informatisés*, s'ils sont utilisés conformément aux instructions du manuel d'utilisation, sur un matériel informatique répondant à la configuration minimale requise.
Tout défaut devra être signalé par écrit à l'éditeur, le licencié devra rapporter la preuve du défaut et remettre à l'éditeur le support défectueux. Dans ce cas, l'éditeur s'engage soit à remplacer le CD-Rom défectueux par une autre version, soit à rembourser au licencié le prix de la licence, au prorata de la durée d'utilisation restant à courir, au choix de l'éditeur.
- 6.3. Malgré les soins apportés à l'édition des *Codes Larcier informatisés*, l'éditeur n'est tenu, quant au contenu du CD-Rom, que par une obligation de moyen, et n'est pas responsable d'éventuelles erreurs ou omissions qui pourraient avoir échappé à son attention, le licencié restant seul responsable de l'utilisation qu'il fait des résultats obtenus.
- 6.4. Le licencié reconnaît avoir été informé a priori des fonctionnalités et des potentialités des *Codes Larcier informatisés*, et avoir ainsi pu vérifier que le CD-Rom correspondait à ses besoins.

Article 7 - Mises à jour et abonnement

Les *Codes Larcier informatisés* sont mis à jour deux fois par an. Les mises à jour sont envoyées d'office dès leur parution à l'abonné et facturées au prix en vigueur.

L'abonnement est renouvelé automatiquement par l'envoi des nouvelles éditions mises à jour, aux conditions d'utilisation en vigueur au moment de l'envoi.

Article 8 - Durée

La licence est valable pour une durée illimitée.

À tout moment, le licencié peut résilier son abonnement par lettre recommandée. En cas de résiliation en cours d'abonnement, la redevance payée ne sera pas remboursée.

Le licencié qui aura résilié son abonnement devra payer à nouveau la première redevance d'utilisation s'il souhaite se réabonner par la suite.

Article 9 - Pénalités

Tout manquement du licencié aux obligations prévues par les articles 3, 4 et 5 des présentes conditions générales entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable, la déduction d'une indemnité forfaitaire équivalant à 10 fois le montant de la facture de la licence, sans préjudice du droit de l'éditeur de réclamer une indemnité supérieure qu'il parviendrait à justifier.

Toutefois, si l'éditeur devait établir que le licencié a fait commerce, notamment par le biais de copies illégales, de l'exploitation illicite du logiciel, de la base de données et/ou de son contenu, personnellement, directement ou indirectement, voire même par le biais d'une société dans laquelle il aurait un intérêt, si faible soit-il, le montant de l'indemnité forfaitaire sera porté à 300 000 euros, sans préjudice du droit de l'éditeur de réclamer une indemnité supérieure qu'il parviendrait à justifier.

Le licencié reconnaît que le montant de ces indemnités forfaitaires est justifié notamment par les investissements substantiels et les efforts nécessaires au développement des *Codes Larcier informatisés*, à leur mise à jour, à l'obtention, la vérification et la présentation du contenu, ainsi qu'à son adéquation aux exigences des nouveaux systèmes d'exploitation mis à disposition des utilisateurs. Le licencié reconnaît dès lors expressément que ces indemnités forfaitaires ne couvrent que partiellement les dommages pouvant résulter pour l'éditeur des manquements du licencié aux obligations stipulées dans les articles précédents.

L'éditeur se réserve en outre le droit d'engager des poursuites du chef de contrefaçon. Dans tous les cas visés par le présent article, le manquement du licencié met fin immédiatement et sans mise en demeure à la licence d'utilisation et oblige le licencié à restituer sans délai le CD-Rom.

Article 10 - Modifications des conditions générales

L'éditeur se réserve le droit de modifier les conditions générales d'utilisation dans l'avenir.

Article 11 - Litiges

Tout litige ou toute contestation pouvant survenir à l'occasion de la livraison ou de l'utilisation des *Codes Larcier informatisés* sera de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. Seule la loi belge sera d'application.